



Concours du second degré

Rapport de jury

**Concours : CONCOURS RÉSERVÉS D'ACCÈS AU CORPS DES
PROFESSEURS CERTIFIÉS
(CAPET et CAER)**

Section : ÉCONOMIE-GESTION

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Alain Henriet
Inspecteur général de l'Éducation Nationale
Président de jury

SOMMAIRE

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS

II/ LA COMPOSITION DES JURYS (PAR OPTION)

III/ LES STATISTIQUES (PAR OPTION)

IV/ PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

V/ RÉSULTATS COMMENTÉS (PAR OPTION)

LE RAPPORT DE JURY EST ÉTABLI SOUS LA
RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DE JURY

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS

Le concours réservé d'accès au corps des professeurs certifiés de la session 2014 dans la spécialité « économie et gestion » est ouvert dans trois des cinq options existantes, à savoir :

- option A – Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- option C – Marketing
- option D – Informatique et systèmes d'information.

L'ouverture de ce recrutement se fait dans le cadre de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative, entre autres, à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les principes et modalités d'organisation des concours réservés à l'intention des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ont été définis dans une note de service du 17 décembre 2012 publiée au BOEN n°47 du 20 décembre 2012. Cette note précise en particulier les conditions générales requises pour concourir (enseignement public et enseignement privé), les pièces justificatives à fournir par les candidats et les modalités d'organisation des épreuves. Elle a été complétée pour la session 2014 par une note parue au BO du 18 juillet 2013.

Les concours réservés doivent en principe être ouverts pendant quatre sessions consécutives (2013 à 2017) mais pas nécessairement tous les ans dans chacune des spécialités ou options. Ainsi l'option B ouverte en 2013 n'a pas été maintenue pour la session 2014.

L'effet d'expérience et un plus grand étalement des délais pour la session 2014 auraient pu rendre la gestion de cette session plus fluide que la précédente mais la réouverture des inscriptions pour le CAER en fin d'année civile 2013 pour respecter une disposition du Conseil d'État a obligé le jury à dissocier dans le temps les épreuves concernant le CAPET d'une part et le CAER d'autre part.

J'attire l'attention des candidats sur les dispositions de l'alinéa 1.1.5. de la note précitée sur les inscriptions multiples : les candidats ne peuvent se présenter qu'à un seul recrutement réservé au titre d'une même année civile d'ouverture du concours réservé, c'est-à-dire un seul corps, une seule spécialité et une seule option à l'intérieur de cette spécialité (cette limitation ne vaut que pour les recrutements réservés). Ainsi il importe que le candidat choisisse l'option la plus en rapport avec son expérience professionnelle et construise son dossier en montrant l'adéquation de cette expérience et les dimensions scientifiques et didactiques caractéristiques de l'option retenue.

Le nombre de postes ouverts à la session étant défini par option, chacune des trois options a fait l'objet d'un jury spécifique intégrant des professeurs certifiés et agrégés expérimentés (avec au moins enseignant relevant du privé sous contrat) sous la vice-présidence d'un ou une IA-IPR d'économie et gestion. Ces éléments sont présentés dans la partie II du rapport.

Seul le président de jury a été commun aux trois jurys afin d'assurer une approche commune et partagée des modalités d'examen des dossiers et de passage de l'épreuve orale dans les différentes options de la spécialité « économie et gestion ».

Le nombre de postes offerts au concours a augmenté dans toutes les options par rapport à 2013 mais le nombre de dossiers valides reçus a chuté d'environ 50% par rapport à la session précédente (les dossiers invalidés correspondent aux cas où : le/la candidat(e) ne répond pas aux critères d'inscription à un concours réservé, le contenu du dossier n'est pas en phase avec l'option ou la section demandée, l'arrivée du dossier est hors délai). Les données quantitatives présentées dans les statistiques de la session (partie III du rapport) montrent que le taux de pression n'est pas le même dans les différentes options ce qui explique, en partie, les écarts entre les taux d'admissibilité et d'admission entre les différentes options. Dans les options A et D, le nombre de dossiers valides est inférieur, voire bien inférieur (2 dossiers pour 8 postes en D), au nombre de postes ouverts au CAPET. Il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes au CAPET. En revanche, au CAER, le nombre et la qualité des candidatures ont permis de pourvoir tous les postes.

Après un rappel sur la nature des épreuves, la dernière partie du rapport est consacrée à la présentation commentée des deux épreuves avec des appréciations et des conseils formulés par les membres de jury qui pourraient être utilement pris en compte dans la préparation et la présentation des futurs candidats. Même si ces constats et recommandations sont en grande partie communs aux trois options, il a été jugé plus pertinent de faire une présentation par option.

En conclusion, j'adresse mes vifs remerciements aux équipes de direction des établissements qui ont accepté de mettre à notre disposition les salles et équipements nécessaires au fonctionnement du jury, à savoir les lycées Aliénor d'Aquitaine à Poitiers, G. Frèche et J. Guesde à Montpellier, ainsi que les inspecteurs et les enseignants qui ont apporté leurs compétences et leur dévouement pour que cette session se déroule dans les meilleures conditions en respectant des dispositions relativement contraignantes.

ALAIN HENRIET
Inspecteur général de l'éducation nationale

II/ LA COMPOSITION DES JURYS

OPTION A

Monsieur	Alain	HENRIET	IGEN, président
Monsieur	Estève	AUBOUËR	IA-IPR, vice-président
Madame	Pascale	BONNET	Professeure certifiée
Monsieur	Sébastien	GONCALVES	Professeur agrégé
Madame	Anne-Elisabeth	GUERRAUD	Professeure agrégée
Monsieur	François-Xavier	HIBLE	Professeur agrégé
Madame	Marie-Christine	IDIER	Professeure certifiée
Madame	Aline	MONEYRON	Professeure certifiée
Madame	Sophie	RASANDIMANANA	Professeure certifiée
Monsieur	Sébastien	TOULOUZE	Professeur certifié
Madame	Cécile	TRIQUET	Professeure agrégée
Monsieur	Stéphane	VAILLANT	Professeur certifié

OPTION C

Monsieur	Alain	HENRIET	IGEN, président
Madame	Laurence	REMAUD	IA-IPR, vice-présidente
Madame	Muriel	ANTOINE	Professeure agrégée
Madame	Marie Josée	BOUCHAND	Professeure certifiée
Madame	Florence	BROUILLET	Professeure certifiée
Madame	Marielle	DEPINAY	Professeure certifiée
Monsieur	Sylvain	GIRAUD	Professeur agrégé
Monsieur	Dimitri	LE STRAT	Professeur agrégé
Madame	Sandrine	MARY-OLEJNICZAK	Professeure agrégée
Monsieur	Jean Claude	PIZON	Professeur certifié
Monsieur	Pierre	ROUSSEAU	Professeur agrégé
Madame	Laurence	VERDIER	Professeure agrégée
Monsieur	Dominique	WEYANT	Professeur agrégé

OPTION D

Monsieur	Alain	HENRIET	IGEN, président
Madame	Mireille	VAUJANY	IA-IPR, vice-présidente
Madame	Dominique	MONTLAUR	Professeure agrégée
Madame	Annick	MONTFORT	Professeure certifiée
Monsieur	Philippe	PANNETIER	Professeur certifié
Monsieur	Jean-Philippe	PUJOL	Professeur agrégé

III/ LES STATISTIQUES

	A 2013	A 2014	C 2013	C 2014	D 2013	D 2014
Nombre de postes	28	43	17	26	11	12
- CAPET	22	35	13	20	6	8
- CAER	6	8	4	6	5	4
Dossiers reçus	107	65	107	60	28	14
Anomalies	7	18	5	8	3	4
Dossiers exploitables	100	47	102	52	25	10
- CAPET	63	30	60	34	12	2
- CAER	37	17	42	18	13	8
Candidats par poste						
- CAPET	2,86	0,86	4,62	1,7	2	0,25
- CAER	6,17	2,13	10,5	3	2,6	2
Admissibles	48	32	40	36	21	10
- CAPET	31	19	29	22	10	2
Taux / dossiers	0,49	0,63	0,48	0,65	0,83	1
- CAER	17	13	11	14	11	8
Taux / dossiers	0,46	0,76	0,26	0,78	0,85	1
Présents	41	28	33	35	17	9
Taux d'absentéisme	15%	13%	18%	3%	19%	10%
- CAPET	29	15	25	21	8	2
- CAER	12	13	8	14	9	7
Admis	23	18	17	21	11	6
- CAPET	17	10	13	15	6	2
Postes non pourvus CAPET	5	25	0	5	0	6
- CAER	6	8	4	6	5	4
Postes non pourvus CAER	0	0	0	0	0	0

IV/ PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

1/ Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

Le dossier est adressé par le candidat dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP et fixe la liste des candidats qui sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission. Il est important de noter que l'examen du dossier ne donne pas lieu à une notation.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité.

Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat choisit de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé doit montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans les spécialité et option choisies.

2/ Épreuve d'admission

L'épreuve orale comprend deux parties bien distinctes

- présentation du dossier de RAEP (10 minutes) suivie d'un entretien de 20 minutes ;
- exposé de 10 minutes à partir d'un sujet préalablement fourni au candidat, suivi de 20 minutes d'échanges.

Premier temps : présentation

Le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP fourni pour l'admissibilité. La présentation de l'action tirée de l'expérience du candidat doit

permettre de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité.

Suit un entretien de 20 minutes permettant d'approfondir les éléments contenus dans le dossier de RAEP. Le jury apprécie que le candidat intègre les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique et de la transversalité des enseignements.

Deuxième temps : exposé

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé structuré répondant au sujet proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours, ce sujet (libellé en quelques mots) est choisi en liaison avec la séquence pédagogique développée en première partie (donc chaque candidat a un sujet différent). Il vise à mesurer la capacité du candidat à explorer d'autres pistes de réflexion, voire à définir le niveau d'apprentissage objet de l'exposé.

L'entretien de 20 minutes qui suit est l'occasion d'apprécier les compétences scientifiques du candidat, mais aussi d'évaluer sa capacité à travailler en équipe sur un thème en envisageant des éléments de transversalité. Le jury attend un exposé clair et structuré. Il s'entend que la réponse au sujet posé doit être pertinente.

Le candidat se présente devant le jury avec son dossier et les notes prises pendant la préparation. Il n'a pas à sortir d'autres documents ou supports (ouvrages, manuels).

L'entretien peut s'élargir à un questionnement sur le fonctionnement du système éducatif et les conditions effectives d'exercice du métier.

Les candidats pour la session 2014 avaient été invités dans le rapport de jury de la session 2013 à prendre en compte les nouveaux textes concernant la formation des enseignants et en particulier le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié au B.O n° 30 du 25 juillet 2013 (arrêté du 1er juillet 2013 – Journal officiel du 18 juillet 2013).

V/ RAPPORT PAR OPTION

V.1 OPTION A

Épreuve d'admissibilité

Le jury a étudié les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de 47 candidats ayant exercé dans des établissements scolaires publics ou privés sous contrat mais aussi dans le cadre de l'apprentissage et de la formation continue.

Sur la forme :

Le jury a constaté de réels progrès concernant les consignes de présentation et la contrainte de six pages. Toutefois, certains dossiers ne répondent aux exigences de l'épreuve pour les motifs déjà identifiés lors de la première session : présentation d'une activité reposant sur des documents trop anciens et/ou ne comportant aucun document exploitable, registre de langage non conforme aux exigences requises, nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire qui auraient pu être évitées après relecture, mise en page et structuration du dossier inadaptées vis-à-vis des compétences professionnelles attendues.

Sur le fond :

La majorité des candidats présente un parcours et une expérience solides.

Première partie (2 pages)

Le constat fait lors de la précédente session peut être renouvelé : les activités exercées dans le monde de l'enseignement sont souvent riches et le jury a apprécié la diversité des postes en responsabilité (première et terminale STMG, BTS AM – AG-PME-PMI – Apprentissage ...) ainsi que l'implication des candidats dans les activités hors la classe (soutien aux élèves, contribution au processus d'orientation et d'insertion des élèves, organisation et encadrement de visites d'entreprises, suivi des stages ...).

Le jury rappelle aux candidats qu'une présentation très organisée et structurée permet un repérage sans ambiguïté du cursus.

Certains candidats ne présentent pas une réelle analyse réflexive de leur situation professionnelle. Les réalisations et les travaux décrits doivent dépasser la simple observation ou la copie d'ouvrages mais bien permettre de valoriser les potentialités du candidat dans son domaine professionnel.

L'expérience doit également intégrer une dimension scientifique en rapport avec la spécialité choisie et qui témoigne d'une réelle polyvalence sur l'ensemble des domaines sur lesquels intervient un enseignant d'économie-gestion.

Deuxième partie (6 pages)

Le candidat doit développer plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative. Le jury a aussi constaté des progrès dans ce domaine. Il reste important pour les candidats de montrer des situations et une réflexion en cohérence avec les programmes et référentiels actuels. L'utilisation inadaptée de certains documents (photocopies d'ouvrages, paraphrases de programmes et ouvrages) ne permettent pas d'apprécier les aspects didactiques et pédagogiques de l'activité présentée. Certains dossiers ont été centrés sur des expériences en STG, voire en STT, sans aucune remise en perspective vis-à-vis des programmes en vigueur.

Si le jury a apprécié le recul dans l'analyse de la situation exposée et la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques de nombreux candidats, il regrette une nouvelle fois que le

thème de l'évaluation, et sa contribution aux apprentissages des élèves, ne soit pas considéré comme faisant partie de la pédagogie.

L'élève reste trop souvent absent des présentations et de nombreux candidats se focalisent uniquement sur la transmission de connaissances sans faire le lien avec les apprentissages des élèves. Certains candidats ont abordé les problématiques de la prise en compte de la diversité des élèves, l'exercice de la responsabilité éducative et l'éthique professionnelle mais ils restent une exception.

Quelques candidats n'ont aucune expérience prolongée dans le face-à-face avec un groupe classe. Les dossiers s'en ressentent particulièrement et se limitent à des préconisations théoriques peu en relation avec la réalité de l'enseignement.

Épreuve d'admission

Résultats

	CAER	CAPET
Moyenne	13,2	10,7
Médiane	13	10,5
Ecart-type	3,16	3,58
Min	08	06
Max	19	18
Note du dernier admis	13	10

Commentaire sur la première partie de l'épreuve

Le jury attend une présentation structurée qui montre les axes de réflexions et leur cohérence ainsi qu'une mise en perspective avec le métier.

Le jury a constaté une préparation sérieuse des candidats. Certaines prestations ont été excellentes. La différence entre les candidats s'est souvent faite sur leur capacité à prendre de la distance vis-à-vis de l'expérience présentée, des transversalités ainsi que des facteurs de réussite et/ou les difficultés rencontrées.

Il est important de rappeler que les candidats doivent montrer une bonne maîtrise des programmes liés à la spécialité du concours ainsi que des compétences et connaissances qui leur sont associées pour pouvoir mettre en perspective leur expérience eu égard aux enjeux de la filière.

Le candidat doit avoir une connaissance suffisamment large des programmes pour avoir une vision globale du cycle secondaire et de STS indispensable à l'analyse réflexive professionnelle.

Les programmes de STMG (1^{ère} SDG et de terminale STMG spécialité ressources humaines et communication) qui sont la cible privilégiée de ce concours doivent être connus de tous les candidats.

Le jury apprécie que le candidat présente les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique, et de la transversalité des enseignements.

Il est conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur dossier à une utilisation exclusive sur un niveau d'enseignement donné mais d'être capable de transposer les connaissances et compétences présentées dans un autre niveau d'enseignement dans le cadre du continuum ou en lien avec d'autres enseignements.

Commentaire sur la deuxième partie de l'épreuve

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé répondant à un sujet relativement ouvert, proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours, ce sujet est choisi en liaison avec la séquence pédagogique présentée en première

partie. Il vise à mesurer la capacité du candidat à explorer d'autres pistes de réflexion, voire à définir le niveau d'apprentissage objet de l'exposé mais il ne peut se réduire à l'énoncé descriptif du programme.

Sujets proposés à la session 2014

- Comment faire du cadre juridique un facteur de motivation ?
- Les tensions professionnelles peuvent-elles renforcer la cohésion ?
- En quoi la dynamique d'un groupe peut-elle construire sa cohésion ?
- Comment la rémunération favorise-t-elle la reconnaissance de l'individu au travail ?
- Dynamique de groupes et prise de décision.
- Performance de l'organisation et aspirations des différents acteurs.
- Travailler ensemble suffit-il pour coopérer ?
- Le dialogue social suffit-il à la cohésion de l'organisation ?

L'entretien de 20 minutes qui suit est l'occasion de mesurer les compétences scientifiques du candidat, mais aussi d'évaluer sa capacité à travailler en équipe pédagogique sur un thème en envisageant des éléments de transversalité, d'apprécier la pertinence des outils de mesure d'acquisition proposés pour les élèves. Le jury attend un exposé clair et structuré. Il s'entend que la réponse au sujet posé doit être pertinente. La connaissance du système éducatif est également évoquée.

Le candidat se présente devant le jury avec son dossier et les notes prises pendant la préparation. Il n'a pas à sortir d'autres documents ou supports (ouvrages, manuels, ordinateur).

Le jury a apprécié la qualité de la prestation de quelques candidats qui ont démontré que leur parcours d'enseignant était déjà riche d'expériences diverses. En revanche, comme pour la session précédente, cet entretien a mis en évidence une insuffisance, pour certains candidats, de la maîtrise des connaissances scientifiques, une méconnaissance des enjeux de la réforme STMG et plus particulièrement de la réforme du lycée et de ses acteurs. La spécialité ressources humaines et communication doit être maîtrisée au niveau des notions et des savoirs scientifiques sous-jacents. Les candidats doivent porter leurs efforts de préparation sur la dimension théorique des notions et savoirs étudiés. D'autre part, le candidat doit être capable d'explicitier les éventuelles transversalités avec les autres disciplines et inclure précisément l'évaluation dans leur réflexion pédagogique. L'extrême spécialisation de certains candidats nuit à la compréhension des enjeux pédagogiques et ne leur permet pas de répondre aux questions du jury.

La formulation des sujets reprenait ou pas des questions de gestion du programme de terminale en lien avec le thème développé par le candidat. Il ne s'agissait pas de se limiter à la présentation sous forme de catalogue du programme mais d'offrir au jury une réflexion scientifique avec une mise en perspective.

Les candidats doivent s'attacher à montrer leurs capacités d'adaptation et d'ouverture, qui leur permettront de s'ouvrir à de nouveaux enseignements.

V.2 OPTION C

Épreuve d'admissibilité

Le jury a constaté de réels progrès concernant les consignes de présentation et la contrainte du nombre très limité de pages. Toutefois, certains dossiers ne répondent aux exigences de l'épreuve pour les motifs déjà identifiés lors de la première session : présentation d'une activité reposant sur des documents trop anciens et/ou ne comportant aucun document exploitable, registre de langage de certains candidats non conforme aux exigences requises, nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire qui auraient pu être évitées après relecture, mise en page et structuration du dossier inadaptées vis-à-vis des compétences professionnelles attendues.

Pour les dossiers retenus, les activités exercées dans le monde de l'enseignement sont souvent riches et le jury a apprécié la diversité des postes en responsabilité (première et terminale STG/STMG, BTS MUC, BTS NRC, BTS Banque) ainsi que l'implication des candidats dans les activités hors la classe (soutien aux élèves, contribution au processus d'orientation et d'insertion des élèves, organisation et encadrement de visites d'entreprises, suivi des stages...).

Les activités choisies et les travaux demandés doivent dépasser la simple observation ou la copie de manuels scolaires. Une réelle analyse réflexive de leur situation professionnelle est attendue et l'expérience acquise doit témoigner d'une réelle polyvalence sur l'ensemble des domaines d'un enseignant d'économie-gestion.

Les dispositions du concours prévoient que le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, la séquence qui lui paraît la plus significative. Si le choix est pertinent pour une majorité de dossiers, dans certains cas le candidat détaille l'ensemble de ses activités ou une progression annuelle, ce qui ne correspond pas à l'objectif de l'épreuve. D'autres candidats ont choisi une activité dont l'intérêt pédagogique et technique est faible par rapport au niveau d'enseignement retenu ou/et à la spécialité du concours, ce qui leur laisse peu de chance de démontrer leurs compétences.

Le jury a apprécié le recul dans l'analyse de la situation exposée et la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques de nombreux candidats mais a regretté que très peu d'entre eux exposent les résultats obtenus auprès des élèves ou des étudiants. Le jury attend également les éléments d'évaluation associés à l'activité ainsi qu'une prise en compte de la diversité des élèves.

Épreuve d'admission

Résultats

	CAER	CAPET
Moyenne	16,8	13,6
Médiane	17	13
Ecart-type	1,17	2,53
Min	7	5
Max	18	18
Note du dernier admis	15	10

Commentaire sur la première partie de l'épreuve

Pendant 10 minutes, le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP d'admissibilité. Le jury attend une présentation structurée qui doit permettre au candidat de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité.

Le jury a constaté un travail très sérieux des candidats. Certaines prestations ont été excellentes. La différence entre les candidats s'est souvent faite sur leur capacité à prendre de la distance vis-à-vis de l'expérience présentée, des transversalités ainsi que des facteurs de réussite et/ou les difficultés rencontrées.

Il est important de rappeler que les candidats doivent montrer une bonne compréhension des programmes liés à la spécialité du concours ainsi que des compétences et connaissances qui leur sont associées pour pouvoir mettre en perspective leur expérience eu égard aux enjeux de la filière.

Les programmes de STMG (première STMG et terminale STMG spécialité mercatique) qui sont la cible privilégiée de ce concours doivent être bien appréhendés par chaque candidat. Celui-ci doit avoir une connaissance suffisamment large des programmes pour avoir une vision globale du cycle secondaire et de STS indispensable à l'analyse réflexive professionnelle.

Suit un entretien de 20 minutes permettant d'approfondir le cursus et les méthodes pédagogiques. Le jury apprécie que le candidat présente les dispositifs à mettre en œuvre en matière d'évaluation, de la différenciation pédagogique, et de la transversalité des enseignements.

Il est conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur approche à un niveau d'enseignement donné mais de montrer leur aptitude à transposer les connaissances et compétences présentées dans un autre niveau d'enseignement, dans le cadre du continuum bac-3/bac+3 ou en lien avec d'autres enseignements.

Commentaire sur la deuxième partie de l'épreuve

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé répondant à un sujet relativement ouvert, proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours, ce sujet est choisi en liaison avec la séquence pédagogique présentée en première partie.

Il vise à mesurer la capacité du candidat à explorer d'autres pistes de réflexion, voire à définir le niveau d'apprentissage objet de l'exposé mais il ne peut se réduire à l'énoncé descriptif du programme.

L'entretien de 20 minutes qui suit est l'occasion de mesurer les compétences scientifiques du candidat, mais aussi d'évaluer sa capacité à travailler en équipe pédagogique sur un thème en envisageant des éléments de transversalité, d'apprécier la pertinence des outils de mesure d'acquisition proposés pour les élèves. Le jury attend un exposé clair et structuré, répondant à la problématique posée (explicite ou implicite).

La connaissance du système éducatif est très souvent évoquée et fait partie de l'évaluation.

Le jury a apprécié la qualité de la prestation de certains candidats qui ont démontré que leur parcours d'enseignant était déjà riche d'expériences diverses.

Comme pour la session précédente, cet entretien a mis en évidence une insuffisance, pour certains candidats, de la maîtrise des connaissances scientifiques, une méconnaissance des enjeux de la réforme STMG et plus particulièrement de la réforme du lycée et de ses acteurs. D'autre part, le candidat doit être capable d'explicitier les éventuelles transversalités avec les autres disciplines et inclure précisément l'évaluation dans leur réflexion pédagogique.

Les candidats doivent s'attacher à montrer leurs capacités d'adaptation et d'ouverture, qui leur permettront de s'ouvrir à de nouveaux enseignements.

Sujets proposés :

- En quoi l'analyse du marché est-elle déterminante dans la mise en œuvre du marketing opérationnel ?
- Le consommateur est-il toujours rationnel dans ses choix ?

- La veille commerciale comme fondement des décisions stratégiques de l'entreprise
- Les composantes immatérielles de l'offre
- Enjeux et outils de la mise en valeur de l'offre
- La détermination du prix de vente
- Enjeux et composantes de la stratégie de fidélisation
- Expliquer l'intérêt de la segmentation de la clientèle pour l'entreprise
- Comment les entreprises prennent-elles en compte l'évolution du comportement du consommateur ?

V.3 OPTION D

Épreuve d'admissibilité

Parmi les quatorze dossiers examinés, le jury a distingué quelques très bons dossiers mettant en exergue de solides compétences scientifiques et techniques dans l'enseignement de la spécialité, notamment en BTS IG et SIO, et une activité présentée bien choisie et bien explicitée.

Les autres dossiers correspondent à des candidats dont, soit le cursus, soit l'expérience d'enseignement ne démontre pas la capacité à enseigner dans le domaine de spécialité.

Première partie (2 pages)

La présentation de cette partie n'est pas toujours claire ni précise. Une présentation très organisée et structurée, permettant au jury un repérage sans ambiguïté du cursus du candidat, est souhaitable.

La formation initiale n'est pas toujours indiquée. Elle est mentionnée au fil de la présentation alors que le jury aurait préféré trouver cette indication dès le début du dossier. Le parcours professionnel antérieur à la situation d'enseignement n'est parfois pas suffisamment mis en évidence et faute d'une structuration correcte de la présentation, le jury n'arrive pas toujours à le retracer.

Les réalisations et les travaux mériteraient d'être mieux présentés afin de montrer les potentialités du candidat dans ce domaine professionnel.

Pour les dossiers de bonne facture, les activités exercées dans le monde de l'enseignement sont souvent riches et le jury a apprécié la diversité des postes en responsabilité (première et terminale STG/STMG, BTS CGO, BTS IG/SIO) ainsi que l'implication des candidats dans les activités hors la classe.

Deuxième partie (6 pages)

Les dispositions du concours prévoient que le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, la séquence qui lui paraît la plus significative. S'il est pertinent pour une majorité de dossiers, ce choix n'est cependant pas correctement réalisé par certains candidats qui détaillent l'ensemble de leurs activités ou une progression annuelle, ce qui ne correspond pas aux attentes du jury. D'autres candidats ont choisi une activité dont l'intérêt pédagogique et technique est faible par rapport au niveau d'enseignement retenu ou/et à la spécialité du concours, ce qui leur laisse peu de chance de démontrer leurs compétences. En outre, la plus significative ne veut pas forcément dire la plus technique scientifiquement mais la plus pertinente au regard de l'ensemble des compétences professionnelles que le concours explore.

Le jury a apprécié le recul dans l'analyse de la situation exposée et la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques de nombreux candidats mais a regretté que très peu d'entre eux exposent les résultats obtenus auprès des élèves ou des étudiants. Le jury attend également les éléments d'évaluation associés à l'activité ainsi qu'une prise en compte de la diversité des élèves et de leurs apprentissages.

Épreuve d'admission

Résultats	CAER	CAPET
Moyenne	13,86	13,00
Médiane	16,00	13,00
Ecart-type	4,06	0,00
Min	8,00	13,00
Max	18,00	13,00
Note du dernier admis	16,00	13,00

Commentaire sur la première partie de l'épreuve

Dans le dossier RAEP, le candidat a présenté son cursus et explicité la séquence pédagogique choisie. Le jury en attend à l'admission une présentation structurée qui montre les axes de réflexion et leur cohérence ainsi qu'une mise en perspective avec le métier.

La durée de présentation de 10 minutes a été globalement respectée mais le jury regrette que des acquis professionnels en rapport avec la spécialité n'aient pas toujours été mis en évidence. La présentation de la séquence tirée de l'expérience du candidat doit permettre de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité. Le jury a apprécié que les candidats prennent de la distance vis-à-vis de l'expérience présentée et qu'ils précisent les leviers de transversalité, les facteurs de réussite et/ou les difficultés rencontrées.

Le jury rappelle que la séquence pédagogique doit être centrée sur l'option D du CAPET Économie et Gestion. La présentation ne doit pas faire l'impasse sur les Sciences de Gestion au seul bénéfice d'une préoccupation technologique. Il est bon de rappeler que les candidats doivent montrer une bonne connaissance des programmes et référentiels liés à la spécialité du concours ainsi que des savoirs et compétences qui leur sont associés.

La classe de terminale STMG spécialité SIG qui est la cible privilégiée de ce concours est généralement connue par les candidats. Le jury apprécie que la séquence pédagogique proposée puisse être exploitée à ce niveau, après transposition si besoin. Les candidats peuvent montrer également une projection de leur activité dans une démarche d'évolution et d'innovation.

Le jury apprécierait que le candidat présente les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique et de la transversalité des enseignements. La clarté et la précision sont des atouts qui doivent permettre au jury de se faire une juste idée de l'expérience d'enseignement conduite par le candidat.

Commentaire sur la deuxième partie de l'épreuve

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé répondant à un sujet relativement ouvert, proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours, ce sujet est choisi en liaison avec la séquence pédagogique présentée en première partie.

Le jury attend un exposé clair et structuré. Il s'entend que la réponse au sujet posé doit être pertinente mais le jury n'attend pas trente minutes d'exposé scientifique. L'exposé vise à mesurer la capacité du candidat à s'emparer d'un item de programme ou de référentiel pour en proposer une exploitation pertinente à un niveau donné. Cela suppose de maîtriser les enjeux scientifiques et techniques associés mais aussi la didactique et la pédagogie c'est-à-dire notamment d'identifier les points clés et les points de difficultés, de proposer des moyens de construire savoirs et compétences et d'en évaluer les acquis.

L'entretien de vingt minutes qui suit est l'occasion d'approfondir, d'éclairer, de lever doutes et ambiguïtés sur les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat, d'évaluer sa capacité à travailler en équipe pédagogique sur un thème en envisageant des éléments de transversalité, sa capacité à apprécier la pertinence des outils de mesure d'acquisition proposés pour les élèves et plus généralement sa capacité réflexive. Un candidat qui n'aurait pas bien appréhendé le sujet lors de son travail en loge peut ainsi rebondir dans l'entretien et y démontrer une étendue adaptée de ses compétences.

Cet élément est très discriminant à ce stade entre d'excellents candidats qui ont été capables de réagir de façon constructive et pertinente aux remarques et questions, voire de les anticiper, et ceux qui sont restés enfermés dans une approche techniciste..

Le jury peut citer ici en exemple la notion d'« Intelligence Collective » issue du programme de Sciences de gestion de Première STMG, parfois mal interprétée par les candidats, certains se

contenant de définir « Intelligence » et séparément « collectif » sans faire référence aux enjeux, pratiques et outils associés à cette « Intelligence Collective » dans l'organisation.

La connaissance du système éducatif est également évoquée et évaluée.

Sujets proposés

Développement collaboratif
Coordination et collaboration
Architecture applicative et développement collaboratif
Les tests dans la conception et la maintenance de solutions applicatives
Langage et programme
Les évolutions technologiques sont-elles exemptes de risques pour l'organisation ?
Le système informatique dans l'organisation
Comment les technologies répondent-elles aux besoins de collaboration ?
Normalisation des échanges

Sur le dernier sujet cité (normalisation des échanges) par exemple :

On peut faire appel à des notions enseignées en :

- 1^{ère} STMG Sciences de Gestion, thèmes « Information et intelligence collective » et « Évaluation et performance » ;
- terminale STMG SIG, thèmes « Communiquer pour collaborer » et « Rechercher la performance du système d'information »
- en BTS SIO : en économie-droit-management (par exemple « Le rôle des normes et standards dans le secteur informatique »), en spécialité (par exemple, « Exploitation des référentiels, normes et standards », « Caractériser les solutions d'interconnexion », « Exploitation des référentiels, normes et standards adoptés par le prestataire informatique »).

Le jury attend une réflexion structurée qui montre à la fois des compétences techniques, pédagogiques et didactiques en lien avec le programme ou le référentiel retenu par le candidat mais aussi une capacité à traiter les autres programmes ou référentiels concernés notamment en amont. Il est indispensable que les candidats enseignant en BTS SIO soient capables de s'approprier les Sciences de Gestion et la spécialité SIG de STMG. Certains candidats aux cursus techniques très approfondis ont su ancrer les techniques dans les organisations, intégrer les enjeux et montrer leur maîtrise de la notion de système d'information. D'autres candidats ont proposé des exposés exclusivement techniques. Le jury rappelle que ce concours s'intitule **CAPET Économie et Gestion** option « Conception et Gestion des Systèmes d'Information ».

Le choix d'un contexte exemple sur lequel s'appuie le candidat peut permettre d'éclairer différents niveaux d'échanges allant d'une couche physique à une couche utilisateur. Différents points peuvent alors être abordés :

- définir et situer les échanges au sein d'un Système d'Information et de celui-ci avec l'extérieur ;
- préciser la place et le rôle des acteurs concernés ;
- présenter des normes d'échanges (EDI) ou des formats d'échanges (XML) ;
- recenser les risques associés aux échanges ;
- analyser des indicateurs de performance ;
- montrer en quoi l'échange normalisé peut influencer sur la performance du Système d'Information.